



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 14 DÉCEMBRE 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce quatorzième jour du
mois de décembre deux mille neuf, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Diane Larouche
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents : M. le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Mme la greffière adjointe Ginette Audet
 M. le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie
 communautaire Patrick Beauvais
 M. le directeur des Services techniques Martin Careau
 M. le directeur du Service incendie Pierre Beaumont
 Mme la trésorière adjointe Julie Cloutier

Quarante personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2009
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009
5. Rapport sur la situation financière
6. Signature d'un protocole d'entente : Programme PRECO
7. Versement de la 2^e partie de la contribution à la CBJC
8. Adoption du calendrier des réunions du conseil 2010
9. Signature d'un contrat notarié : Acquisition chemin Tour du Lac
10. Adoption du budget de la Régie régionales de gestion des matières résiduelles de Portneuf
11. Avis de motion : Règlement d'imposition des taxes 2010
12. Signature d'un protocole d'entente et octroi d'une commandite
 - a. Signature d'un protocole d'entente avec la Sépaq : Club Hus-Sky
 - b. Commandite au Club Hus-Sky
13. Nomination de M. Patrick Beauvais à la Table jeunesse MRC



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

14. Adoption d'une grille tarifaire pour la location d'équipements au parc du Grand-Héron
15. Vente de terrains dans le parc industriel
 - a. Vente – Partie de lot 212-44 à Placement Auval
 - b. Signature d'un contrat avec Gestion Carl Tanguay inc.
 - c. Signature d'un contrat avec GestiSolution PL inc.
16. Signature – Servitude Bell Canada et Hydro-Québec
17. Dépôt de la 3^e projection des revenus et dépenses au 31 décembre 2009
18. Paiement numéro 1 : Construction du puits P-5
19. Paiement numéro 2 : Modernisation des usines de production d'eau potable
20. Convention pour l'utilisation d'un terrain – Lot 64-1
21. Approbation des dépenses de petites caisses
22. Dépôt de la liste des chèques
23. Dépôt de la liste des engagements
24. Approbation des comptes de plus de 2 500 \$
25. Dépôt du bordereau de correspondance
26. Acceptation finale : Rue Napoléon-Beaumont
27. Acceptation finale : Rue Anne-Hébert et rue Désiré-Juneau
28. Acceptation travaux de pavage : La Montée de l'Auberge et la rue Tibo
29. Lecture et adoption d'un avant-projet de règlement : Agrandissement de la zone 49-F / Rue Laurier
30. Demande de subvention PRECO
31. Versement de l'allocation internet
32. Autres sujets
33. Période de questions
34. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de décembre est ouverte.

590-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report du point 15 a);
- Ajout des points suivants :
 - 32 a) Motion de félicitations
 - 32 b) Motion de félicitations

ADOPTÉE

591-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 30 novembre 2009, comme il a été présenté.

ADOPTÉE

592-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7 décembre 2009, comme il a été présenté.

ADOPTÉE

593-2009

**SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE
PROGRAMME PRECO**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte, à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites.

ADOPTÉE

594-2009

**CONTRIBUTION ANNUELLE CORPORATION
DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU la résolution 145-2009 qui autorise le versement de 50 % de la contribution financière demandée par l'organisme pour 2009 et que le solde sur le montant demandé de 7 739 \$, soit 3 869 \$, sera versé lorsque la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier aura fait la démonstration que chacune des municipalités participantes a versé sa pleine quote-part.

ATTENDU que la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier n'a pas fait la démonstration demandée mais renouvelle sa demande de paiement tout en s'engageant à effectuer une démarche afin de convaincre les municipalités visées à ajuster leurs contributions.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le paiement final de la contribution 2009 à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier au montant de 3 869 \$.

ADOPTÉE

595-2009

CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL EN 2010

ATTENDU que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et qu'il établit le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires devant être tenues durant l'année 2010.

- 11 janvier 2010 19 h 30 – Lundi
- 8 février 2010 19 h 30 – Lundi
- 8 mars 2010 19 h 30 – Lundi
- 12 avril 2010 19 h 30 – Lundi
- 10 mai 2010 19 h 30 – Lundi
- 14 juin 2010 19 h 30 – Lundi
- 12 juillet 2010 19 h 30 – Lundi
- 9 août 2010 19 h 30 – Lundi
- 13 septembre 2010 19 h 30 – Lundi
- 12 octobre 2010 19 h 30 – Mardi
- 8 novembre 2010 19 h 30 – Lundi
- 13 décembre 2010 19 h 30 – Lundi

Ce calendrier n'inclut pas les ajournements, ni les séances extraordinaires.

ADOPTÉE

596-2009

SIGNATURE CONTRAT NOTARIÉ
ACQUISITION CHEMIN TOUR-DU-LAC SUD

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'acte de cession, à titre gratuit, par la Ville du Lac Sergent à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier du chemin Tour-du-Lac sud, cette cession étant faite conformément aux dispositions de la loi privée numéro 210 qui a été adoptée par l'Assemblée Nationale du Québec, le 18 juin 2009 et sanctionnée le 19 juin 2009.

ADOPTÉE

597-2009

ADOPTION DU BUDGET
DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

ATTENDU que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, a adopté le 15 octobre 2009 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010;

ATTENDU que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes stipule que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités participantes;

ATTENDU que les revenus et les dépenses ont été évalués à 6 923 220 \$;

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été fixée à 472 895,74 \$, soit 9,0588 % des revenus des quotes-parts figurant au budget, soit 5 220 320 \$;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se répartit comme suit :

- 131 294,81 \$ pour l'enfouissement;
- 136 076,01 \$ pour la collecte sélective et éco-centre
- 199 292,50 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles
- 6 232,42 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le budget 2010 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf comme il a été adopté le 15 octobre 2009 par la Régie.

Montants payés pour l'année 2009 :

- 130 376,64 \$ pour l'enfouissement;
- 113 441,90 \$ pour la collecte sélective et éco-centre
- 188 903,41 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles
- 6 206,83 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf

Total 2010 : 472 895,74 \$ Total 2009 : 438 928,78 \$ % d'augmentation : 7,74 %

Monsieur le maire appelle le vote.

Ont voté pour l'adoption de cette résolution, monsieur le conseiller Claude Phaneuf, madame la conseillère Diane Larouche, madame la conseillère Sandra Gravel et monsieur le conseiller Martin Chabot.

Ont voté contre, monsieur le conseiller André Fournier et monsieur le conseiller Yves-J. Grenier.

ADOPTÉE

598-2009

SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE
SÉPAQ ET CLUB HUS-SKY

ATTENDU le rapport de M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, auquel est joint un projet de protocole d'entente entre la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), le Club de ski de fond Hus-Ski et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux fins de permettre au Club Hus-Ski de tenir des activités récréatives et sportives auprès de la clientèle locale et régionale, sur le domaine de ski de fond de la Station touristique Duchesnay;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature, par son directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire M. Patrick Beauvais, du protocole d'entente susmentionné.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

599-2009

COMMANDITE CLUB HUS-SKY

ATTENDU le rapport de M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire concernant l'achat d'une commandite au Club de ski de fond Hus-Ski à titre de partenaire or selon le plan de commandite présenté par le Club, pour les années 2010, 2011 et 2012, pour un coût de 1 000 \$ par année;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil acquiesce à la demande du Club Hus-Ski pour une commandite d'une valeur de 1 000 \$ par année pour 3 ans, en tenant compte que la fourniture en machinerie et main-d'œuvre pour l'aménagement d'un plateau de jeux en 2009 équivaut à 1 400 \$, et que les montants à verser pour 2011 et 2012 seront de 800 \$ par année.

ADOPTÉE

600-2009

NOMINATION A LA TABLE JEUNESSE MRC

ATTENDU le rapport de M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil nomme M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pour agir à titre de représentant jeunesse pour le secteur ouest de la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

601-2009

**GRILLE TARIFAIRE LOCATION ÉQUIPEMENTS
PARC DU GRAND-HÉRON**

ATTENDU le rapport de M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, incluant la proposition d'une grille tarifaire pour la location d'équipements de loisirs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil approuve la grille tarifaire présentée pour la location du pavillon du Grand-Héron et de la patinoire extérieure et par le fait même, amende la résolution numéro 173-2007 adoptée le 27 mars 2007 intitulée « AMENDEMENTS A LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ».

ADOPTÉE

602-2009

**SIGNATURE CONTRAT
AVEC GESTION CARL TANGUAY INC.**

ATTENDU que ce conseil a accepté, par la résolution numéro 583-2009, l'offre d'achat déposée par monsieur Carl Tanguay pour le compte de Gestion Carl Tanguay, pour une partie du lot 4 010 004, de 50 mètres de façade sur la rue Tibo et 143 mètres de profondeur pour une superficie de 7 150 mètres carrés, pour la somme de 34 632,88 \$ soit 0,45 \$ le pied carré;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature, par M. le maire et M. le directeur général et secrétaire-trésorier, de l'acte de vente préparé par Me Mario Boilard, notaire.

ADOPTÉE

603-2009

SIGNATURE CONTRAT
AVEC GESTISOLUTION PL INC.

ATTENDU que ce conseil a accepté, par la résolution numéro 582-2009, l'offre d'achat déposée par monsieur Alain Larochelle pour le compte de GestiSolution PL, pour une partie du lot 4 010 004, de 50 mètres de façade sur la rue Tibo et 143 mètres de profondeur, pour une superficie de 7 150 mètres carrés, pour la somme de 34 632,88 \$ soit 0,45 \$ le pied carré;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature, par M. le maire et M. le directeur général et secrétaire-trésorier, de l'acte de vente préparé par Me Mario Boilard, notaire.

ADOPTÉE

604-2009

SIGNATURE SERVITUDE
BELL CANADA ET HYDRO-QUEBEC

ATTENDU que la notaire, Me Nancy Roy, a préparé un projet d'acte de servitude entre le constituant, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lotissement Olympia inc., et la société Bell Canada et la corporation Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser M. le maire et M. le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude susmentionné, préparé par Me Nancy Roy.

ADOPTÉE

DÉPÔT PROJECTIONS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le troisième rapport des projections de revenus et dépenses au 31 décembre 2009.

605-2009

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU le dépôt du rapport de la troisième projection de revenus et dépenses démontrant un surplus anticipé au 31 décembre 2009 de l'ordre de 35 889 \$;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et dépenses anticipés dans ledit rapport;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'amender le budget original en fonction de la troisième projection de revenus et de dépenses contenus dans le rapport déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, lequel porte les revenus anticipés à 7 891 852 \$ et les dépenses de fonctionnement à 6 741 639 \$ avant affectations.

ADOPTÉE

606-2009

PAIEMENT NUMÉRO 1
CONSTRUCTION DU PUIS P-5

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, datée du 3 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement No 1 à « Constructions Lachance et Goulet inc. » au montant de 360 056,58 \$. Ce montant inclut une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement N° 1068-2009.

ADOPTÉE

607-2009

PAIEMENT NUMÉRO 2
MODERNISATION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, datée du 3 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement No 2 à « Les Constructions Bé-Con inc. » au montant de 211 618,09 \$. Ce montant inclut une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement N° 1098-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

ADOPTÉE

608-2009 **SIGNATURE CONVENTION UTILISATION LOT 64-1**

ATTENDU le rapport de M. Martin Careau, directeur des Services techniques accompagné d'un projet de convention aux fins de permettre aux véhicules municipaux de circuler sur une partie du terrain identifié comme lot 64-1 lors des opérations de déneigement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature, par M. le maire et M. le directeur général et secrétaire-trésorier, de la convention susmentionnée avec madame Huguette Genest, propriétaire du lot 64-1.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

609-2009

**APPROBATION DES DÉPENSES
DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU D'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée
pour le mois de décembre 2009 et de les rembourser pour un montant total de
41,53 \$.

ADOPTÉE

DEPOT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques pour la
période se terminant le 30 novembre 2009, laquelle totalise 530 341,35 \$.

DEPOT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements
financiers pour la période se terminant le 30 novembre 2009, laquelle
comprend 239 commandes au montant de 342 299,75 \$.

610-2009

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2009,
laquelle totalise la somme de 199 771,49 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier
à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

DEPOT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bordereau de
correspondance aux membres du conseil.

611-2009

**ACCEPTATION FINALE
RUE NAPOLEON-BEAUMONT**

ATTENDU que le conseil, par sa résolution No 594-2008 adoptée le 26
novembre 2008, a accepté provisoirement les travaux de construction de la
phase 2 de la rue Napoléon-Beaumont réalisés par Développement Beaumont
inc.;

ATTENDU que certains travaux devaient être complétés et qu'à cet effet une
lettre de garantie bancaire au montant de 121 894 \$ a été déposée par le
promoteur;

ATTENDU que ces travaux ont été complétés;

ATTENDU la lettre d'acceptation transmise par monsieur François Bergeron,
ingénieur, de la firme Consultants Enviroconseil en date du 10 décembre 2009;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU que le promoteur a déposé un chèque au montant de 5 976,63 \$ à titre de cautionnement d'entretien pour une période de deux ans;

ATTENDU que le promoteur a également déposé les quittances finales de ses sous-traitants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accepter les travaux de construction de la phase 2 de la rue Napoléon-Beaumont.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération de la lettre de garantie bancaire au montant de 121 498 \$.

ADOPTÉE

612-2009

ACCEPTATION FINALE :
PROLONGEMENT DES RUES ANNE-HÉBERT ET DÉSIRÉ-JUNEAU

ATTENDU que le conseil, par sa résolution No 610-2008 adoptée le 9 décembre 2008, a accepté provisoirement les travaux de prolongement des rues Anne-Hébert et Désiré-Juneau réalisés par Placement M.P. inc.;

ATTENDU que certains travaux devaient être complétés et qu'à cet effet une lettre de garantie bancaire au montant de 102 490,50 \$ a été déposée par le promoteur;

ATTENDU que ces travaux ont été complétés;

ATTENDU la lettre d'acceptation transmise par monsieur François Bergeron, ingénieur, de la firme Consultants Enviroconseil en date du 10 décembre 2009;

ATTENDU que le promoteur a déposé un chèque au montant de 6 659 \$ à titre de cautionnement d'entretien pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU que le promoteur a également déposé les quittances finales de ses sous-traitants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accepter les travaux de prolongement des rues Anne-Hébert et Désiré-Juneau et d'autoriser la libération de la lettre de garantie bancaire au montant de 102 490,50 \$.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération d'un montant de 42 000 \$ déposé en début de projet par le promoteur pour garantir la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

613-2009

ACCEPTATION TRAVAUX PAVAGE
MONTEE DE L'AUGERGE ET RUE TIBO

ATTENDU le rapport de M. Martin Careau, directeur des Services techniques;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU :

- D'accepter, de façon provisoire, les travaux de pavage effectués sur la rue Tibo et sur la Montée de l'Auberge par Inter Cité construction ltée dans le cadre du règlement No 1099-2009 et du projet No 9427-2009.
- D'autoriser un paiement de 74 090,86 \$. Ce montant inclut une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.
- D'autoriser la libération de la retenue en échange des documents suivants :
 - Cautionnement d'entretien de l'entrepreneur général au montant de 10 % de la valeur des travaux, valide pour une durée de deux ans et émis au nom de la Ville;
 - Déclaration statutaire de l'entrepreneur général ;
 - Attestation de conformité de la CSST et de la CCQ;
 - Quittance de l'entrepreneur général;
 - Quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant fait une déclaration statutaire.

Cette dépense est imputée de la façon suivante :

- 52 652,44 \$ au règlement N° 1099-2009;
- 18 156,43 \$ au projet N° 9427-2009.

ADOPTÉE

614-2009

AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT :
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 49-F / RUE LAURIER

PROJET DE RÈGLEMENT N° APR-1101-2009

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 623,
DE FAÇON À :

- agrandir la zone 49-F à même la zone 108-CN.
-

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage No 623 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007) ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement N° APR-1101-2009, lequel ordonne et statue ce qui suit :

Projet de règlement N°APR-1101-2009

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623, de façon à agrandir la zone 49-F à même la zone 108-CN.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en agrandissant la zone 49-F à même la zone 108-CN.

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE NEUF.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

615-2009 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PRECO**

ATTENDU que ce conseil désire procéder au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une portion de la rue Laurier et de la rue Boisjoli;

ATTENDU que la Ville peut obtenir une aide financière pour réaliser ces travaux dans le cadre du nouveau programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (*PRECO*);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques, M. Martin Careau, ingénieur, à présenter au gouvernement du Québec deux demandes d'aide financière pour réaliser des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une portion de la rue Laurier et de la rue Boisjoli et de confirmer que les conduites faisant l'objet de la demande sont recommandées comme priorités numéros 3 et 4 au plan d'intervention sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

616-2009 **VERSEMENT DE L'ALLOCATION INTERNET**

ATTENDU la résolution 108-2006 qui autorise l'allocation aux membres du conseil une somme mensuelle n'excédant pas 40 \$ taxes en sus, sur présentation de pièces justificatives, pour la réception via internet, des documents émanant de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE monsieur François Santerre, conseiller du district n° 6 pour la période de novembre 2005 à novembre 2009, a déposé le 30 septembre 2009 les pièces justificatives et a demandé le versement de l'allocation internet pour la période de avril 2006 à septembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le versement de l'allocation internet à Monsieur François Santerre au montant de 1 896,30 \$, taxes incluses, pour la période de avril 2006 à septembre 2009 et d'imputer la dépense au poste 02-110-01-335.

ADOPTÉE

617-2009

MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations au Cercle de Fermières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour leur participation à l'événement « Expo-cadeaux ». La diversité des oeuvres et la qualité des produits offerts ont certes contribué au succès de cet événement.

ADOPTÉE

618-2009

MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations aux membres de la chorale « Le Chœur de ma Rivière », pour leur souper chantant du 5 décembre dernier. Comme toujours, les choristes ont su ravir l'assistance par l'excellence de leur prestation, la sélection renouvelée de leurs chants et l'harmonie de leurs voix.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Jacques Marcotte dépose les résultats financiers de l'activité « rodéo 2009 ».

Il est 21 h 18.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

619-2009

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

L'assemblée est levée à 21 h 31.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRETÁIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées
par résolution lors de la séance du 14 décembre 2009.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier